

Annexe 55-102A4
Déclaration d'opération sur titres

La déclaration d'opération sur titres déposée en format SEDI doit contenir les renseignements prescrits ci-dessous, saisis par l'utilisateur de SEDI dans la version électronique du formulaire accessible sur le site Web SEDI (www.sedi.ca). Les mentions de pages Web, de zones et de listes font renvoi à la version électronique du formulaire.

1. Type d'opération sur titres

En commençant à la page Web intitulée « Déposer une déclaration d'opération sur titres – Annexe 55-102A4 », sélectionner dans la liste fournie à cette fin le « Type d'opération sur titres » qui décrit l'opération de façon appropriée. Si la liste ne comporte pas le type d'opération approprié, choisir « Autre opération sur titres » et taper un terme générique approprié pour désigner l'opération dans la zone « Autre type d'opération sur titres ».

2. Date effective de l'opération sur titres

Indiquer la date effective de l'opération sur titres dans les zones prévues à cette fin.

3. Titre de l'opération sur titres

Donner un titre descriptif à l'opération sur titres de manière à la distinguer d'autres opérations sur titres du même type. Par exemple, dans le cas d'un regroupement d'entreprises, indiquer le nom d'une autre partie à la fusion ou, s'agissant d'une division d'actions, indiquer la date approximative.

4. Détails de l'opération

Décrire l'opération sur titres dans un langage simple et clair. Fournir la désignation de chaque titre ou catégorie de titres de l'émetteur touché par l'opération sur titres et expliquer le rajustement ou autre changement dans leur position en titres que les initiés à l'égard de l'émetteur seraient tenus de déclarer à la suite de l'opération sur titres. S'il y a lieu, indiquer le ratio de rajustement des titres ou de la catégorie de titres visés qui a été appliqué dans l'opération sur titres.

Si le rajustement requis entraîne des fractions de titres lorsqu'on l'applique au nombre de titres d'un initié, indiquer si le nombre de titres de l'initié doit être arrondi au chiffre supérieur ou inférieur.

Si l'opération sur titres entraîne la création d'un nouveau titre, d'une nouvelle catégorie de titres ou d'un nouvel émetteur assujéti, l'indiquer. S'il y a lieu, modifier le supplément de profil de l'émetteur assujéti.

Renseignements facultatifs

La déclaration d'opération sur titres déposée en format SEDI peut, au choix de l'émetteur assujetti, contenir l'information suivante :

5. Remarques privées à l'attention des autorités en valeurs mobilières

Dans la zone prévue, l'émetteur peut donner au personnel des autorités en valeurs mobilières des renseignements supplémentaires au sujet de l'opération sur titres. Le public n'a pas accès à ces renseignements.